



Air France

L'essentiel du CSEE CC

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



CR CSEE CC du 17 décembre 2024

En préambule :

En plus de notre déclaration, deux motions ont été votées par les élus du CSEE-CC. L'une concerne la demande de mise en place d'un process cadrant et organisant les managements de fonds en escale en l'absence de comptoir vente et /ou lors de non-fonctionnement ou indisponibilité géographique des cash-machines.

Notre vote : POUR

La deuxième concerne le projet sur la mise en œuvre de la poly-activité au sein de l'escale de BORDEAUX, la demande étant que ce projet soit soumis à consultation et définit ainsi les modalités d'application et de reconnaissance de cette poly activité.

Notre vote : POUR

1- Information sur la mise en œuvre de la Poly-activité au sein de l'escale de Bordeaux

Mise en place du métier CTA suite transformation et adaptation de l'escale. Programme stable, sous-effectif KP identifié avec besoin KP non couvert, recours à la MOE. A compter de janvier 2025, mise en place progressive de la poly-activité piste/passage pour nos collègues CTA (10 soit 9,2 EQPT) du Pôle Avion qui opèrent sur les vols AF et HOP. Ce projet a été initié en 2022, plusieurs réunions locales se sont tenues. Projet initialement sur la base du volontariat qui n'a pas abouti donc poly-activité imposée à tous. Rafraîchissement des compétences Passage pour les 7 CTA issus du Pôle Client et acquisition de nouvelles compétences pour les 3 CTA issus du Pôle Avion. Mise en production après validation des doubles, accompagnement par les Leaders et AMDE.

Donc maintien des CTA à BOD qui seront engagés à 80% dans leur fonction et 20% au passage. Objectif : renforcer KP tout en diminuant le recours à la MOE.

***Nos commentaires et positions :** Si dans sa globalité ce projet a du sens, en venant rééquilibrer l'écart entre les besoins et les ressources de l'escale de BOD, nous pouvons toutefois en déplorer la méthodologie initiale. En effet durant 2 ans les discussions ont été opaques. Les organisations syndicales n'ont été associées aux échanges qu'à l'été 2024 là où finalement le projet était déjà quasiment finalisé. Peut-être aurait-il été possible en y apportant une valorisation adéquate de trouver des volontaires, ce qui aurait permis de ne pas imposer la polyvalence à tous. L'hétérogénéité de la population CTA implique un accompagnement et une formation dont le contenu et la durée devront impérativement être adaptés.*

-



Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc-airfrance.com)



2- Informations du bureau

L'accord RCC pour le CE est en cours de finalisation, le seul périmètre concerné est celui d'Orly.

3- Information et consultation sur le protocole de répartition de la subvention de la restauration collective 2025

L'ensemble des organisations syndicales ont voté POUR
L'accord d'entreprise en vigueur concerne le versement par l'employeur d'une subvention relative au fonctionnement des restaurants d'entreprise.
La répartition de la contribution entre les comités d'établissement a été fixée, par un accord d'entreprise, au prorata des effectifs des établissements

4- Informations du Président

La grève ATC a fortement impacté l'escale de LYS : 60% des vols annulés et 100% sur l'escale de MPL
Remplacement prochain du chef d'escale régional grand ouest Monsieur Default.

Informations RH :

- * Régularisation des erreurs de versement PFA sur la paie de fin décembre.
- * Disposition prise en escale pour le 24 et 31 décembre 2024 : à la discrétion des managers et selon le besoin de l'escale concernée les salariés pourront poser des CHS. Possibilité de délestage à étudier.
- * Congés longue maladie : la Direction annonce que 60 salariés sont concernés sur le CC. Ils devront poser ces congés entre début 2025 et mars 2027.
- * Compte professionnel de prévention : la première année de prise en compte de la pénibilité sera 2015.